

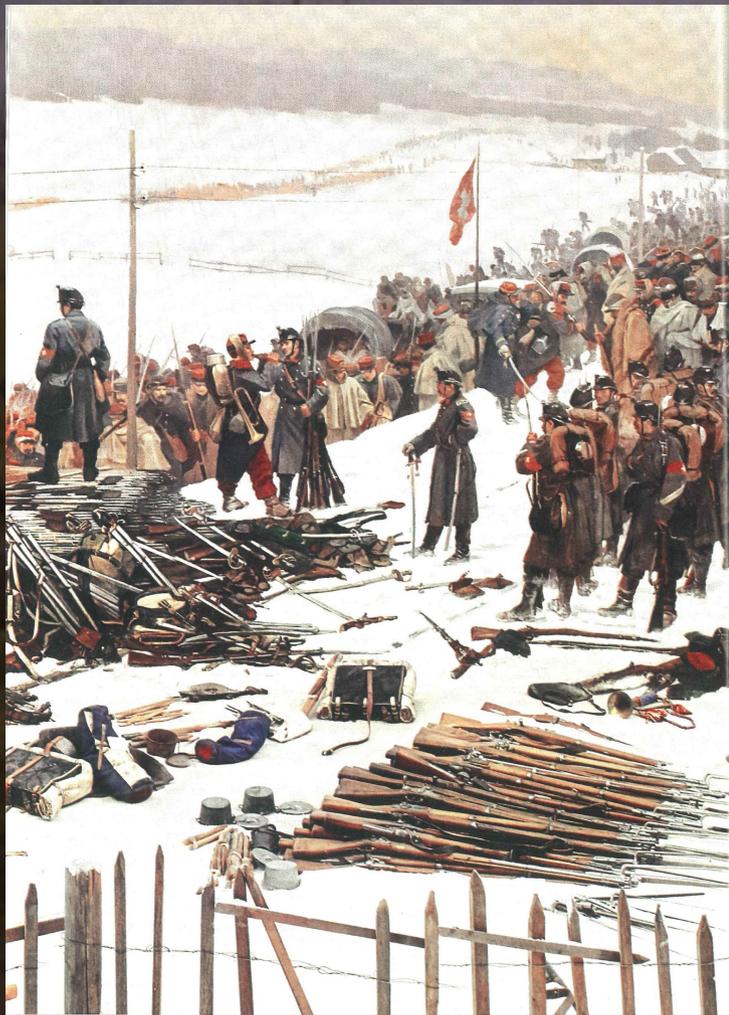


1870

*Il y a 150 ans...*

Il y a tout juste 150 ans se déroulait l'un des épisodes les plus douloureux de l'Histoire de France : la guerre de 1870.

Le 19 juillet 1870, l'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse. Les troupes des états allemands disposent d'une supériorité numérique, d'une meilleure préparation et d'un armement lourd. Le conflit tourne rapidement au désavantage des français qui doivent reculer et s'enferment dans des forteresses ; encerclé à Sedan, Napoléon III doit capituler le 2 septembre.



Arch. dép. Creuse 5BIB 222



Charge de Reichshoffen (6 août 1870).  
Musée de Versailles.

La chute de l'Empire voit l'avènement de la République. Le gouvernement provisoire veut continuer la guerre et lève des volontaires à travers tout le pays ; mais ceux-ci manquent de matériel et d'encadrement, le gouvernement est assiégé à Paris et rien ne semble pouvoir arrêter l'armée ennemie. L'armistice est signé le 26 janvier 1871.

Dès le mois d'août 1870, les revers subis par les troupes françaises font émerger l'idée d'armer le peuple. Le ministre de l'Intérieur demande aux préfets d'appuyer la constitution de « corps francs », groupes de volontaires plus ou moins organisés, équipés aux frais de l'État pour la durée de la guerre et destinés à combattre parallèlement à l'armée régulière.

Si des compagnies de francs-tireurs sont rapidement mises sur pied dans les départements du nord-est de la France, directement concernés et encore marqués par le souvenir de la campagne de 1814, la chose est beaucoup moins aisée dans le département de la Creuse, éloigné des zones de combat et dont les populations n'avaient jamais vu l'ombre d'un casque à pointe.

Les Archives départementales de la Creuse conservent plusieurs liasses de décrets, circulaires et pièces de correspondance datant de la période de la guerre et du gouvernement provisoire (juillet 1870-janvier 1871), dans la sous-série 1M (administration générale du département). Un courrier du Sous-préfet de Boussac adressé au Préfet à Guéret porte témoignage sur les difficultés rencontrées lors de la levée des francs-tireurs dans le département au mois d'août 1870.



DÉPARTEMENT  
DE LA CREUSE.

SOUS-PRÉFECTURE  
DE BOUSSAC.

CABINET  
du  
SOUS-PRÉFET.



Boussac, le 16 août 1870.

17/187

Monsieur le Préfet,

Malgré tous mes efforts et le chaleureux appel que vous avez fait au patriotisme des populations, je n'ai pu réussir à organiser dans mon arrondissement des compagnies de gardes nationales volontaires ou de francs tireurs. Personne, jusqu'à présent, ne s'est présenté pour en faire partie et les maires ne m'ont transmis aucune liste d'enrôlements.

Les habitants de ce pays n'ont jamais eu l'esprit militaire. Ils partent d'assez bon cœur quand ils sont appelés par la loi, et ils font généralement de bons soldats; mais il ne faut pas espérer trouver dans nos campagnes des soldats volontaires.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Sous-Préfet de Boussac  
L. Verjannet

A Monsieur le Préfet de la Creuse

Boussac, le 16 août 1870

Monsieur le Préfet,

Malgré tous nos efforts et le chaleureux appel que vous avez fait au patriotisme des populations, je n'ai pu réussir à organiser dans mon arrondissement des compagnies de gardes nationales volontaires ou de francs tireurs. Personne, jusqu'à présent, ne s'est présenté pour en faire partie et les maires ne m'ont transmis aucune liste d'enrôlements.

Les habitants de ce pays n'ont jamais eu l'esprit militaire. Ils partent d'assez bon cœur quand ils sont appelés par la loi, et ils font généralement de bons soldats; mais il ne faut pas espérer trouver dans nos campagnes des soldats volontaires.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le sous-préfet de Boussac